

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
des
Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 25 août 2025

Date de convocation

1^{er} août 2025

Date d'affichage

1^{er} août 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Procurations : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. GALGUEN, C. LE MOROUX, N. LE CAROFF, P. LE DU, B. JAN, C. LE BARON, H. KERSULEC, E. LE BORGNE, I. DI MAGGIO, N. COUTELLER.

Absent excusé : K. DAUCE (pouvoir à C. LE MOROUX)

Absents : M. GUILLEMOT, A.C ZUURBIER, M. LE MADEC, G. MONNERIE

Secrétaire de séance : H. KERSULEC

N° 2025-08-01

Composition du conseil communautaire de Poher Communauté après les élections de mars 2026

En vue des prochaines élections municipales prévues en mars 2026 et en application de l'article L5211-6-1 du CGCT, le préfet va être amené à constater par arrêté la composition du conseil communautaire de Poher communauté résultant soit d'un accord local, soit d'une répartition de droit commun.

Conformément au VII de l'article précité les communes membres peuvent délibérer jusqu'au 31 août 2025 pour convenir d'une répartition par un accord local.

Cet accord doit être adopté par « *les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.* »

Communes	Nombre de sièges actuel au sein du conseil communautaire	Nombre de sièges au sein du conseil communautaire après les élections de 2026	Droit commun
Carhaix-Plouguer	13	13	13
Cléden Poher	2	2	2
Kergloff	2	2	1
Le Moustoir	2	2	1
Motreff	2	2	1
Plounévezel	3	2	2
Poullaouen	3	3	3
Saint-Hernin	2	2	1
Treffrin	1	2	1
Plévin	2	2	1
Tréogan	1	1	1
TOTAL	33	33	27

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir la composition du conseil communautaire de Poher communauté, soit par le biais d'un accord local ou par la répartition de droit commun.

➤Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit la prochaine composition du conseil communautaire de Poher communauté, par le biais d'un accord local.

N° 2025-08-02

Location du logement n°2 du presbytère

Le maire informe l'assemblée que Mme Julie LE BORGNE a donné son préavis de départ pour le logement n°2 du presbytère.

Lors de la commission logement en date du 20 août 2025, les membres présents ont étudiés les divers dossiers de demande de logement et ont retenu la candidature de M. Mohamed Khalil EL YAAQOUBI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise le maire à établir le bail en faveur de M. Mohamed Khalil EL YAAQOUBI pour la location de l'appartement n°2 de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Précise les termes du bail :
 - Bail de location de 1 an
 - Dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer
 - Révision du loyer au 1^{er} juillet de chaque année
 - Le montant mensuel du loyer est fixé à 407.26€